



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY (CSQ)

## Bulletin

# ICI SES

Dans ce bulletin...

- 📄 Mot de la présidente
- 📄 Élection à la présidence
- 📄 Échéancier électoral
- 📄 Sondage – Activité de printemps
- 📄 Réseau du mouvement ACTES
- 📄 Des termes courants, mais différents
- 📄 5<sup>e</sup> consultation – Offensive professionnelle
- 📄 RREFOP vs statut précaire
- 📄 Etude sur la voix – Recherche de participants
- 📄 Vendredi fou Orizon mobile - Telus - CSQ

**MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.**



## *Mot de la présidente*

Laissons de côté pour quelques instants toutes les technicalités législatives et politiques pour se concentrer davantage sur la dimension humaine. Il est plus que temps de prendre soin les uns des autres et de remettre au cœur de nos priorités le bien-être du personnel enseignant dans nos établissements scolaires. Vous vous donnez corps et âme, chaque seconde de la journée, pour la réussite de vos élèves. Vous vous dévouez religieusement à l'atteinte des objectifs pédagogiques tout en offrant un environnement socioaffectif adéquat pour tous les enfants. Mais à quel prix? Qui se questionne à savoir si vous allez bien? Qu'en est-il de l'obligation de fournir un climat de travail sain et sécuritaire à l'ensemble du personnel?

L'épuisement peut rapidement devenir une souffrance silencieuse qui ne se voit pas et qui ne se comptabilise pas. La fatigue qui pèse un peu plus chaque jour s'installe sournoisement à votre agenda physique sans trop crier gare. Elle ne s'observe pas au premier coup d'œil, mais elle est bien présente et prête à faire son œuvre. On vous demande encore et toujours de faire plus avec moins, mais encore faut-il avoir les conditions gagnantes pour y parvenir! Les exigences demeurent les mêmes; toujours aussi élevées envers le corps enseignant. Ne pouvant faire abstraction des compressions budgétaires, c'est l'humain en place qui doit compenser. Qu'advient-il de nos propres exigences? Est-ce trop demandé que d'exercer ses fonctions dans un milieu exempt de craintes et d'inquiétude? La santé et la sécurité ne doivent en aucun cas être sacrifiées au nom du manque de ressources ou celui de la pénurie de main-d'œuvre.

La violence dans les établissements scolaires préoccupe de plus en plus les différents acteurs dans l'espace public. Il est désormais impossible de se voiler la face devant ce sujet qui est devenu un fléau grandissant. La croissance fulgurante de cette problématique ne peut plus laisser personne indifférent. Les enseignants y sont fréquemment exposés et il en découle malheureusement trop souvent des conséquences négatives. Peu importe la façon dont on tente de définir la violence, c'est-à-dire qu'elle soit directe ou indirecte, mineure ou grave, intentionnelle ou non, elle alimente tout de même un climat d'insécurité.

Soyons clairs, peu importe le type de violence, elle doit être prise en charge! Aucun compromis ne peut être fait à ce sujet. Rien dans le cadre du travail d'un enseignant ou d'une enseignante ne peut justifier un acte de violence! Nul ne peut accepter l'inacceptable! Il incombe donc à chacun d'entre nous d'être responsable afin de dénoncer haut et fort les gestes, les paroles ainsi que les comportements à caractère violent. Rien ne doit être toléré et encore moins banalisé sous le prétexte d'une quelconque excuse. Vous connaissez vos élèves mieux que personne et loin d'ignorer les circonstances atténuantes, vous demeurez compatissants et empathiques. Mais il y a des limites à

tirer sur la corde du cœur! Vous avez le droit au respect de votre intégrité physique et psychologique en tout temps et en tout lieu.

Certains diront que la violence est devenue un défi sociétal et on ne peut leur donner tort à ce propos. Étant le premier rempart de socialisation, l'école doit assurément se retrousser les manches pour répondre plus efficacement à ce besoin. Si l'on forme la génération de demain et que la vocation d'enseignant est essentielle, ne devrions-nous pas faire plus d'efforts pour en prendre soin? Une personne heureuse et bien au travail y demeurera pour longtemps et une telle ressource est des plus précieuses! L'employeur doit retirer son uniforme de pompier, car il ne fait qu'éteindre des feux, pour plutôt ajuster sa lunette pour un regard de travail en amont. La prévention, la sensibilisation, l'intervention, le soutien, c'est l'affaire de tous!

De la reconnaissance du fait, à la dénonciation jusqu'à la prise en charge par les intervenants concernés, nous avons tous un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre la violence.

## Général

### Élections 2025 – Conseil d'administration

Conformément aux articles 6.6 et 6.7 des statuts et règlements du SES, il y aura élection au poste suivant du conseil d'administration le 12 décembre 2025 :  
Présidence.

#### **ÉLIGIBILITÉ (article 9.2)**

- A. Tout membre en règle du Syndicat, en vertu des présents statuts, est éligible au poste de présidence.
- G. Tout membre terminant un mandat est éligible à nouveau.

#### **MISE EN CANDIDATURE (article 9.3)**

La mise en candidature doit être faite sur un formulaire dont les exemplaires sont disponibles au bureau du Syndicat.

Ce formulaire dûment rempli doit indiquer le nom de la personne, son adresse, le poste auquel elle pose sa candidature, porter le nom et la signature de la personne qui propose ainsi que le nom et la signature de trois (3) autres membres du Syndicat.

Outre la présidence, les signataires doivent provenir du secteur d'enseignement concerné.

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli devra être remis à la présidence d'élection vingt-et-un (21) jours avant la date prévue de l'élection.

La présidence du comité d'élection informe chaque membre du Syndicat au moins 30 jours avant la tenue de l'élection, de la liste des postes en élection, des procédures et des délais à respecter dans ce processus électoral.

Si à un poste donné, aucune personne n'a rempli de formulaire de mise en candidature dans les délais fixés à l'alinéa (D.), un deuxième processus d'élection s'enclenche au moment jugé opportun par le comité d'élections.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de mise en candidature au bureau du SES ou auprès de la personne déléguée de votre école ou de votre centre. **Vous avez jusqu'au 21 novembre 2025 à 16 h pour déposer votre candidature.**

## Échéancier électoral

### Postes en élection :

- 1 poste - Présidence

### 12 novembre 2025

- Conseil des personnes déléguées

### 13 novembre 2025

- Envoi de l'échéancier et du formulaire de mise en candidature à tous les membres par courriel.

### 21 novembre 2025 à 16 h

- Date limite pour le dépôt des formulaires de mise en candidature à la présidence d'élection au bureau du SES.

### 1<sup>er</sup> décembre 2025

- Date limite pour publicité électorale imprimée.

### 10 décembre 2025

- Assemblée spéciale pour débat électoral (si élection).

### 12 décembre 2025

- Journée du vote
  - Élections (s'il y a lieu).

## Activité de printemps - Sondage

Comme vous le savez, chaque année, nous organisons un 4 à 7 pour la Journée mondiale des enseignants et des enseignantes du 5 octobre. Vous êtes toujours nombreux à y participer et le Syndicat est heureux de vous offrir cette activité.

Le Conseil d'administration (CA) du SES désire sonder votre intérêt pour peut-être, éventuellement, organiser une deuxième activité. Le CA a pensé à un souper avec soirée dansante ainsi qu'une consommation. Possiblement qu'une légère contribution financière serait demandée. SVP, afin de connaître votre intérêt, nous vous invitons à remplir le Forms suivant : <https://forms.office.com/r/3ksdsrj1u0>

**Vous avez jusqu'au 12 décembre 2025 pour y répondre.**

## Savoirs ancestraux, avenir commun.

La dernière session du Mouvement ACTES a eu lieu les 6 et 7 novembre derniers, à Wendake. Pendant ces deux belles journées beaucoup trop courtes, nous avons eu la chance d'aller à la rencontre de gens de la nation Wendat, mais aussi de plusieurs autres nations.

Nous avons d'abord été accueillis dans une cérémonie de purification aux parfums de sauge, de cèdre et de tabac. Puis, pour la première fois pour la plupart d'entre nous, nous avons assisté à un spectacle de chants de gorge, qui se veut un jeu vocal entre deux femmes pour faire rigoler l'autre. C'est un peu, selon les dires de ces magnifiques dames, un « je te tiens par la barbichette » inuit.

Au travers de différents ateliers, nous avons appris sur les langues, la spiritualité, la littérature et la sagesse autochtone. Nous nous sommes rapprochés les uns des autres.

Savoirs ancestraux, avenir commun, un moment d'arrêt pour se questionner sur notre place sur cette île de la Tortue.



*Julie Bouchard, membre du Mouvement ACTES*

## Des termes courants, mais différents

Les termes ancienneté, expérience et nombre d'années pour fins d'admissibilité et aux fins de calcul portent régulièrement à confusion.

**L'ancienneté** est un terme utilisé dans nos conventions collectives pour exprimer le nombre d'années et de jours à contrat pendant lesquels une enseignante ou un enseignant a été à l'emploi du Centre de services scolaire. Elle détermine notre rang sur la liste d'ancienneté et est utilisée lors de la sécurité d'emploi.

**L'expérience** est le nombre d'années travaillées dans l'enseignement, reconnues par le Centre de services scolaire (toutes les heures faites comptent). Le calcul de l'expérience est différent du calcul de l'ancienneté. De plus, l'expérience peut être accumulée chez d'autres employeurs. L'expérience et la scolarité sont utilisées pour déterminer l'échelle de traitement.

L'ancienneté et l'expérience ne sont pas utilisées pour le calcul de votre retraite. Ils sont utilisés seulement par le Centre de services scolaire et ne se retrouvent pas sur votre relevé de participation du RREGOP.

**Le nombre d'années pour fins d'admissibilité** est une information qui n'a aucun lien avec les conventions collectives, donc avec l'expérience et l'ancienneté. Il représente le nombre d'années pendant lesquelles une enseignante ou un enseignant a cotisé à son régime de retraite pour tout employeur cotisant à Retraite Québec. Il est utilisé pour déterminer l'admissibilité à la retraite et pour les 35 ans de service.

**Le nombre d'années pour fins de calculs** sert au calcul de la retraite qui déterminera le montant de votre rente du RREGOP. Toutes les journées travaillées sont cumulées. Chaque année cotisée permet au participant d'obtenir 2 % du salaire moyen de ses 5 années les mieux rémunérées.




On retrouve ces deux dernières informations sur le relevé de participation annuel du RREGOP. Vous pouvez y avoir accès sur le site de [Retraite Québec](https://www.retraitequebec.ca/).

## 5<sup>e</sup> consultation – La promotion des élèves sans les acquis nécessaires

À la suite des consultations déjà faite sur l'évaluation des apprentissages, les incivilités, l'utilisation des écrans et la violence envers les enseignants, la FSE vous invite à une nouvelle consultation.

En cette année de colloque, **l'offensive professionnelle et pédagogique (OPP)** prévoit un seul sondage sur un enjeu ayant des effets sur la tâche et la composition de la classe : **la promotion des élèves sans les acquis nécessaires.**

Ce sondage est destiné seulement :

-  Aux **titulaires au primaire en classe ordinaire** (ni en adaptation scolaire ni en francisation);
-  Aux **enseignants spécialistes au primaire;**
-  Aux **enseignants au secondaire en classe ordinaire** (ni en adaptation scolaire ni en francisation).

Voici le lien menant au sondage : [Sondage FSE-CSQ OPP – La promotion sans les acquis nécessaires](#). La date limite pour y répondre est le **lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025**.

Vous pouvez consulter les résultats des consultations précédentes sur ce lien :

[Offensive professionnelle et pédagogique – Les résultats de consultations | Fédération des syndicats de l'enseignement \(FSE-CSQ\)](#).

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre mobilisation!

# LE BABILLARD DE LA RELÈVE



## INFORMATIONS POUR LES PERSONNES À STATUT PRÉCAIRE

### RREGOP vs statut précaire

Il est possible pour les enseignants au statut précaire de racheter au RREGOP leur congé en lien avec la naissance ou l'adoption d'un enfant. Vous avez quelques informations ci-dessous.

#### Quels sont les statuts d'emploi visés par la directive?

Pour le personnel enseignant ne détenant pas de contrat à temps partiel :

- Contrat à la leçon
- Suppléante occasionnelle ou suppléant occasionnel
- Enseignantes ou enseignants à taux horaire

#### Quelles sont les absences qui pourront être reconnues au RREGOP?

Les congés de maternité, de paternité, d'adoption et le congé parental qui s'en suit en vertu de l'article 81.15 de la Loi sur les normes du travail (LNT).

- Congé de maternité
- Congé de paternité
- Congé parental et d'adoption

#### Quelles sont les démarches?

Aviser l'employeur que la personne se prévaut d'un congé en vertu de la LNT et qu'elle désire maintenir sa participation au RREGOP.

Pour les périodes d'absence qui ne seraient pas reconnues en exonération de cotisation ou en maintien de cotisation, ces personnes devront transmettre une demande de rachat de service à Retraite Québec (formulaire RSP-727-ABS), de préférence à l'intérieur des 6 mois suivant la fin d'absence afin de s'assurer de payer un coût moindre.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le SES.

# RECHERCHE DE PARTICIPANTS

## ÉTUDE SUR LA VOIX DES ENSEIGNANT.E.S

Nous cherchons des enseignant.e.s à temps plein âgé.e.s de moins de 60 ans pour notre étude portant sur les symptômes vocaux et respiratoires en lien avec certains déterminants de la qualité de l'air mesurés dans les écoles, notamment les paramètres de confort (température, humidité relative et concentrations de CO<sub>2</sub>). Ce projet s'effectue dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des milieux d'enseignement au Québec.

### Principaux critères d'admissibilité

- Ne pas avoir de maladie respiratoire, neurologique, neuromusculaire ou rhumatologique qui affectent la voix, ou de maladie non contrôlée de la thyroïde;
- Ne pas avoir fumé sur une base régulière dans les deux dernières années (incluant vapotage et drogues);
- Ne pas avoir été suivi.e en orthophonie pour un problème de voix dans les deux dernières années ;
- Ne pas avoir de problème auditif non corrigé;
- Ne pas avoir de cancer du poumon ou de la tête et du cou (sauf si cutané);
- Ne pas avoir été intubé.e récemment;
- Ne pas avoir eu une chirurgie ou un trauma majeur thoracique ou de la tête et du cou affectant la voix.

Votre participation consisterait à effectuer 5 courts enregistrements de votre voix au cours d'une semaine, à mesurer le niveau de bruit de fond dans votre classe à l'aide d'une application mobile, et à répondre à 6 courts questionnaires (environ 35-45 minutes au total pour répondre aux questionnaires).

Pour vous inscrire et pour toutes questions, visitez :

<https://redcap.link/voixdesenseignants>



Ce projet est réalisé sous la supervision de Maude Desjardins, Ph.D., professeure adjointe à l'École des sciences de la réadaptation de l'Université Laval et chercheuse au Cirris.

Projet approuvé par le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et intégration sociale, CIUSSS de la Capitale-Nationale #2024-2930

Cirris

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale  
Québec



## Les offres du Vendredi Fou sont de retour !

Nouveaux modèles, zéro stress, zéro acompte ! Venez les découvrir dès maintenant !

Découvrez une gamme de forfaits pensés pour s'adapter à votre rythme professionnel et personnel !

Apportez votre téléphone et profitez d'un forfait dès 35 \$/mois !

Commandez, économisez et courez la chance de gagner un prix d'une valeur de 5 000 \$ !\*



\*Du 20 novembre au 1 décembre, chaque commande admissible vous donne la chance de remporter un certificat-cadeau voyage d'une valeur de 5 000 \$ ! Ne manquez pas cette occasion et faites-vous plaisir !



Visitez votre portail en ligne

[www.toncell.ca/CSQ](http://www.toncell.ca/CSQ)

Contactez-nous

Par téléphone

1-844-519-6412

Par courriel

[pep@orizonmobile.com](mailto:pep@orizonmobile.com)

Rendez-vous en ligne

[toncell.ca/nous-joindre](http://toncell.ca/nous-joindre)

